

Avis adopté à la séance plénière du 27 octobre 2020

Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable

Déclaration du groupe Environnement et nature

Cet avis est dans la droite ligne de l'avis « fractures et transitions », qui appelait à approfondir l'engagement citoyen en faveur du développement durable. Son propos est d'en exposer les conditions, et en cela son changement de titre est justifié.

Le texte, en s'attachant aux multiples dimensions du problème – quitte à donner parfois une impression d'éparpillement – dresse un constat sévère et hélas familier : sentiment d'invisibilité, limites de la représentation, montée corrélative de l'abstention, de la défiance et de la radicalité sont autant d'écueils qui minent la capacité, et peut-être la volonté, de vivre ensemble.

La démocratie environnementale n'est pas exempte du phénomène, mais son affaiblissement est volontaire et orchestré, ainsi qu'en témoignent certaines dispositions de la récente loi ASAP. Simplification outrancière du droit de l'environnement, capacité d'y déroger confiée aux préfets, substitution de consultations numériques expéditives aux enquêtes publiques en sont autant d'illustrations. Paradoxe inouï : ce projet de remplacement de certaines enquêtes publiques par un ersatz de participation a été adopté malgré le refus massif des contributeurs à la consultation !

Les associations de protection de la nature, si elles sont attentives à la défense des principes de la démocratie environnementale, jouent aussi un rôle majeur dans la vigilance citoyenne notamment via des observatoires collaboratifs et des systèmes d'alerte tels que les « sentinelles de la nature » ou « Visionature ». Aussi notre groupe soutient vivement la préconisation de l'extension du statut de lanceur d'alerte aux associations.

Pour répondre au défi soulevé de l'engagement civique et de la démocratie environnementale, notre groupe estime que les maîtres-mots doivent précisément être : engagement et redevabilité.

Pour renforcer l'engagement, nous approuvons les préconisations relatives à la mobilisation du monde éducatif et scolaire.

Au-delà de l'école, nous souhaitons que les acteurs économiques puissent s'engager plus résolument dans la poursuite des objectifs de développement durable, le reporting RSE ne pouvant y suffire ou s'y substituer. Si les préconisations de l'avis renforcent la prise en compte de l'environnement dans les instances délibératives des entreprises, nous regrettons que la proposition de transformer le CSE en Comité social, économique et environnemental n'ait pas été retenue par la section.

S'agissant de la redevabilité, celle-ci doit effectivement reposer sur des procédures claires, permettant de déterminer « qui est comptable de quoi et devant qui », et de justifier la prise en compte ou le refus des avis et propositions exprimés. En cela, la conditionnalité de la poursuite des projets au respect de ces principes (préconisation 9), et une meilleure articulation de nos travaux avec les missions de la CNDP (préconisation 15) sont primordiales.

À l'heure où est refusé un débat public sur la 5G malgré ses impacts environnementaux, le groupe environnement et nature, qui a voté le texte, espère vivement que cet avis sera suivi d'effets, au nom, d'abord et avant tout, de la démocratie.